



TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE

Cahier des charges Feux d'artifices 2017 - Arcachon

ARCACHON EXPANSION organise 2 feux d'artifices.

Date : Vendredi 14 juillet 2017

Heure : 23h00

Lieu : Front de Mer

Date : Mardi 15 août 2017

Heure : 22h30

Lieu : Front de Mer

Le prestataire devra prévoir un tir depuis la plateforme située à l'extrémité de la Jetée Thiers.

La proposition devra tenir compte du fait que le périmètre de sécurité nécessaire ne doit pas dépasser 160m depuis le point central de la plateforme située à l'extrémité de la Jetée.

Détails des feux

Les horaires seront à respecter (sauf intempéries).

Attention au vent souvent orienté Ouest.

Feu du 14 juillet

Durée minimum : 18 minutes.

Masse active de poudre : entre 300 et 400 kg.

Pour des raisons de sécurité, le calibre des bombes proposées devra tenir compte du périmètre maximum de 160m depuis le centre de la plateforme située à l'extrémité de la jetée (voir le plan joint).

Le nombre de tableaux devra être d'un minimum de 14 + le bouquet final.

Budget prévisionnel tout inclus = 17000€ HT.

Contraintes horaires :

- Acheminement de l'actif en bout de jetée avant 9h00.
- De 9h00 à 16h15 : Stockage de l'actif en bout de jetée permettant l'embarquement et le débarquement des passagers des bateliers et mise en place de l'inerte.
- Mise en place de l'actif à partir de 16h15 (jetée fermée à tout public).
- Raccordement de l'actif à partir de 18h30.
- Tir à 23 heures.
- Démontage et nettoyage du site à l'issue du tir.

Feu du 15 août

Durée minimum : 20 minutes.

Masse active de poudre : entre 400 et 499 kg.

Pour des raisons de sécurité, le calibre des bombes proposées devra tenir compte du périmètre maximum de 160m depuis le centre de la plateforme située à l'extrémité de la jetée (voir le plan joint).

Le nombre de tableaux devra être d'un minimum de 18 + le bouquet final.

Budget prévisionnel tout inclus = 22000€ HT.

Contraintes horaires :

- Arrivée du camion sur site à 13h05 sous escorte de la Police Municipale depuis l'entrée d'Arcachon.
- Acheminement de l'actif en bout de jetée avant 13h30.
- De 13h30 à 16h15 : Stockage de l'actif en bout de jetée permettant l'embarquement et le débarquement des passagers des bateliers et mise en place de l'inerte.
- Mise en place de l'actif à partir de 16h15 (jetée fermée à tout public).
- Raccordement de l'actif à partir de 19h00.
- Tir à 22h30.
- Démontage et nettoyage du site à l'issue du tir.

Obligations d'ARCACHON EXPANSION

Arcachon Expansion se chargera des arrêtés municipaux terrestres et maritimes.

Arcachon Expansion fera son affaire de l'extinction et du rallumage de l'éclairage public.

Arcachon Expansion mettra à disposition un régisseur général qui veillera au bon déroulement de la prestation.

Obligations de l'ARTIFICIER

L'artificier aura à sa charge la fourniture, la préparation, l'installation et le tir des feux d'artifice en respectant les contraintes horaires décrites ci-après pour chaque tir.

L'artificier prendra les dispositions nécessaires pour fournir une solution de tir sans phase de stockage intermédiaire sur la commune d'Arcachon.

Concernant le transport des artifices, l'artificier devra indiquer à Arcachon Expansion les mesures de sécurité à prendre au moment de son arrivée sur la commune d'Arcachon.

L'artificier prendra toutes les mesures adéquates pour protéger le sol du pas de tir, sachant que le sol de la jetée et le mobilier urbain sont en bois.

L'artificier fournira et organisera les moyens d'extinction adéquats en cas de départ de feu.

L'artificier fera son affaire de l'élimination des déchets ainsi que du ramassage de l'ensemble des matériaux restants.

L'artificier se chargera du nettoyage complet du pas de tir à l'issue des prestations. A cet effet, Arcachon Expansion mettra à la disposition de l'Artificier trois containers poubelles 750 litres.

L'artificier prendra toutes les mesures relatives aux assurances (y compris pour d'éventuels dégâts sur la jetée).

L'artificier fournira à Arcachon Expansion tous les documents, certificats et attestations relatifs aux tirs des feux d'artifices.

L'artificier devra respecter les règles de sécurité en vigueur au jour des tirs tant au niveau de l'agrément des matériels et des projectiles utilisés, de l'agrément de l'entreprise pour la vente de produits pyrotechniques, de l'installation et du tir des feux d'artifices K3 et K4 et de la qualification du personnel employé pour l'exécution du tir.

L'artificier mettra tout en œuvre pour vérifier le matériel auprès de ses fournisseurs.

Le prestataire s'engage à respecter les textes de loi en vigueur sur les conditions de travail de nuit, et la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité.

Les droits SACEM, SDRM, SACD devront être compris dans le prix.

Critères d'attribution

- Durée du show
- Nombre, diversité des tableaux et des effets proposés
- Durée du bouquet final
- Masse active de poudre
- Nombre et calibre des bombes
- Budget

Dossiers de remise des offres

Le dossier devra comporter **obligatoirement** :

- Une étude budgétaire par lot (Lot n°1 : Feu du 14 juillet - Lot n°2 : Feu du 15 août).
- Une présentation de l'approche artistique, du scénario et un descriptif des moyens mis en œuvre.
- Le dossier technique :
 - Planning de réalisation des différentes phases de montage, tir et démontage + plans à l'appui.
 - Schéma d'implantation et de répartition des différents artifices sur la zone de tir.
 - Fiche technique des produits utilisés.
 - Description des dispositifs de protection du sol et des moyens d'extinction prévus.
- Le dossier de sécurité :
 - Mesures de sécurité durant le transport des artifices sur la commune d'Arcachon, jusqu'à la jetée Thiers.
 - Plan de situation de la zone de tir faisant apparaître le respect du périmètre des 160m.
 - Schéma d'implantation et de répartition des différents artifices sur la zone de tir.
 - Plans/Schémas faisant apparaître les dimensions des périmètres de sécurité et leur évolution en fonction du planning des différentes phases de préparation du feu (stationnement camion, déchargement camion, installation de l'inerte, installation de l'actif, raccordement de l'actif, tir, désactivation totale des artifices qui n'auraient pas fonctionné).
 - Mesures de sécurité lors des différentes phases de préparation du feu.
 - Elimination des déchets.
- Le dossier réglementaire :
 - Déclaration préalable d'un spectacle K4.
 - Détail et récapitulatif de la puissance du feu (masse active, nombre d'effets, liste des produits).
 - Engagement du chef de tir.
 - Certificats et assurance en RC.
- Conditions financières en cas d'annulation de la prestation.
- Conditions financières en cas de report de la prestation à J+1, J+7 et J+14.